

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 25 MARS 2019**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Guy LOCHER, Martine BUIRETTE,
Mathieu HARTMANN, Guilaine WEISS, Danièle BACH, Véronique MULLER, Bélnnda
MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Philippe AYMONIN, Françoise
RITTELMAYER

Ont donné procuration:

Mme Elisabeth HASSLER à M. Michel WILLEMANN
M. Michel GENDRIN à Mme Marie-Thérèse BARTH
Mme Fanny FOLTZER à Mme Françoise RITTELMAYER

Sont absents excusés :

Mmes Charlotte BRODIER, Elisabeth HASSLER, Fanny FOLTZER et M. Michel GENDRIN

Est absent non excusé :

M. Jean-Pierre BADER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et salue la
présence de la presse.

Il propose au Conseil Municipal de compléter l'ordre du jour de cinq points :

- point 2.5. : Acquisition de la parcelle d'alignement n°236/30 – section 2,
- point 3.6. : Attribution d'une subvention pour la classe verte des CM1-CM2,
- point 3.7 : Participation à la mise en place d'une clôture en limite du ruisseau le
Breyelgraben,
- point 3.8 : Lycée JJ. HENNER - Demande de subvention pour un voyage scolaire.
- point 6 : Chasse – Agréments de deux nouveaux permissionnaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'ajout de ces points.

Le Conseil Municipal désigne une secrétaire de séance : Monsieur Matthieu HECKLEN.



ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019**
2. **Urbanisme :**
 - **Permis de construire**
 - **Déclarations préalables**
 - **Déclarations d'intention d'alléner**
 - **Acquisition de la parcelle n°11 – section 16 en vue de la réalisation d'un bassin de rétention**
3. **Finances :**
 - **Fiscalité locale – Vote des taux 2019**
 - **Budget primitif 2019**
 - **Subventions aux associations**
 - **Adhésion 2019 à la Fondation du Patrimoine**
 - **Fixation du loyer de la maison rénovée 4C, rue du Bourg**
 - **Attribution d'une subvention pour la classe verte des CM1-CM2**
 - **Participation à la mise en place d'une clôture en limite du ruisseau le Breyelgraben**
 - **Lycée J.J. HENNER - Demande de subvention pour un voyage scolaire**
4. **Cimetière : approbation du plan prévisionnel de financement des travaux et attribution de la suite de la mission de maîtrise d'œuvre**
5. **Intercommunalité :**
 - **Schéma de mutualisation : avis du conseil municipal**
 - **Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats d'assurance 2020-2023**
6. **Chasse – Agréments de deux nouveaux permissionnaires**
7. **Compte-rendu de délégation :**
 - **Réparation du véhicule technique Fiat Ducato**
 - **Pompiers :**
 - **Réparation du FPT (Fourgon Pompe Tonne) des pompiers**
 - **Marquage et signalisation des véhicules**
 - **Matériels**
 - **Comptages des véhicules rue du 2^{ème} Zouaves**
 - **Prestations d'entretien du système de chauffage du clubhouse de football :**
 - **Désembouage des circuits**
 - **Remplacement des filtres et des anodes**
 - **Travaux de reprise d'étanchéité**
 - **Ecole maternelle**
 - **Local associatif rue des Plumes**
 - **Commande de la cuisine pour la maison 4C, rue du Bourg**
 - **Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté**
8. **Divers**



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2019

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance ordinaire du 25 février 2019.

2. Urbanisme

2.1 Permis de construire

Une demande de permis de construire a été déposée en mairie par Madame Marie-Louise BIALY, domiciliée à HOCHSTATT – 6, impasse des Roseaux, pour un projet de construction d'un garage en limite de propriété et rénovation de la clôture à l'identique avec mise en place d'un portail et d'un portillon sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 556.

Pour cette demande de permis, un avis favorable a été émis.

2.2 Déclarations préalables

Six déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Alain BURGLIN, domicilié à HOCHSTATT – 10, rue des Côteaux, pour la création d'une fenêtre PVC avec volet roulant sur la façade de la maison cadastrée section 07 – parcelle 369.
- Déposée par Monsieur Norbert HIPPER, domicilié à HOCHSTATT – 44, rue de la Carrière, pour l'aménagement d'une piscine enterrée sur un terrain cadastré section 19 – parcelle 620/208.
- Déposée par Madame Magali VANARDOIS, domiciliée à HOCHSTATT – 11, rue des Plumes, pour l'agrandissement d'une fenêtre existante sur la maison située section 01 – parcelle 20.
- Déposée par Franck OSWALD, domicilié à HOCHSTATT - 14, rue du Moulin, pour l'aménagement d'une piscine enterrée sur le terrain cadastré section 07 – parcelle 649/133.
- Déposée par Sébastien CIROU, domicilié à HOCHSTATT – 38, rue de la Carrière, pour l'aménagement d'une piscine sur le terrain cadastré section 19 – parcelles 203, 204, 205 et 206.
- Déposée par Maryline UHLEN, domiciliée à HOCHSTATT – 15B, impasse des Roseaux pour la mise en place d'une clôture avec soubassement en béton d'une hauteur de 30 cm surmontée de panneaux treillis sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 633.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.



2.3 Déclarations d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire de trois déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis 4, rue des Vosges, cadastré section 21 – parcelles 282/91, 285/92 et 287/93, propriété de la Sté G2M IMMO représentée par Monsieur Michel THOMANN.
- Pour le bien sis 22, rue de Heimsbrunn, cadastré section 07 – parcelle 696/102, propriété de Monsieur et Madame Raymond LINDAUER.
- Pour le bien sis 11, rue du Bourg, cadastré section 02 – parcelles 234/30 et 237/30, propriété de Monsieur et Madame Sébastien RABATEL.

La commune n'use pas de son droit de préemption pour ces opérations.

2.4 Acquisition de la parcelle n°11 – section 16 en vue de la réalisation d'un bassin de rétention

Dans le cadre du projet futur d'aménagement d'un bassin de rétention, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle n°11, section 16, lieudit «Auf der Mulhauserstrasse» appartenant à Monsieur et Madame Alain FRIEH, d'une surface de 19,30 ares.

Les vendeurs ont donné leur accord pour un prix de 5 000 €.

La vente sera formalisée par acte administratif.

Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} Adjoint, est chargé de la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal,

après délibération, à 16 voix pour, et une abstention (Mme Bélanda MARCHAL) :

- décide d'acquérir moyennant le prix de 5 000 € la parcelle de terrain cadastrée section 16, parcelle n°11 d'une surface de 19,30 ares appartenant à Monsieur Alain FRIEH et son épouse Marie DUPONT,
- dit que l'ensemble des frais afférents seront pris en charge par la commune,
- dit que les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus au Budget Primitif 2019,
- charge Monsieur le Maire de rédiger l'acte administratif en la forme authentique à intervenir dans cette affaire,
- désigne Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} Adjoint au Maire pour représenter la commune à la signature de l'acte.

2.5 Acquisition de la parcelle d'alignement n°236/30 – section 02

Dans un objectif de régularisation, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle n°236/30, section 02, rue du Bourg (le long du 11 et 11B) appartenant à Madame DROUET Béatrice née ROCKLIN, d'une surface de 84 centiares.

La propriétaire a donné son accord.

Cette parcelle est déjà aménagée en rue.

La vente sera formalisée par acte administratif.

Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} Adjoint, est chargé de la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal,

après délibération, à l'unanimité :



- décide d'acquérir à titre gratuit la parcelle de terrain cadastrée section 02, parcelle n° 236/30 d'une surface de 84 centiares appartenant à Madame Béatrice, Lucienne DROUET née ROCKLIN,
- dit que l'ensemble des frais afférents seront pris en charge par la commune,
- charge Monsieur le Maire de rédiger l'acte administratif en la forme authentique à intervenir dans cette affaire,
- désigne Monsieur Matthieu HECKLEN, 1er Adjoint au Maire pour représenter la commune à la signature de l'acte.

3. Finances

3.1 Fiscalité locale – Vote des taux 2019

Pour mémoire, les taux des taxes directes en 2018 étaient de :

↳ Taxe d'habitation	13,23 %
↳ Foncier Bâti	10,84 %
↳ Foncier Non Bâti	56,68 %

pour un produit attendu de 760 757 €.

Les bases d'imposition de 2019 ont été réévaluées (+ 2,17 %) et viennent d'être notifiées aux collectivités par les Services Fiscaux.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des bases est fonction de l'inflation constatée (de novembre n-2 à novembre n-1).

A taux constants, le produit attendu s'élève à 779 181 €

Il est proposé une stabilité des taux en 2019.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de fixer les taux des taxes directes locales pour 2019, tels qu'il suit :

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation	3 790 000 €	13,23 %	501 417 €
Foncier bâti	2 336 000 €	10,84 %	253 222 €
Foncier non bâti	43 300 €	56,68 %	24 542 €
TOTAL RECETTES FISCALES			779 181 €

3.2 Budget primitif 2019

Monsieur le Maire reprend les éléments constitutifs du budget primitif 2019, présenté en équilibre comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	1 347 944,00 €	927 433,00 €
Recettes	1 347 944,00 €	927 433,00 €



A l'instar des années précédentes, la commune de Hochstatt entend porter un budget municipal **volontariste**, construit autour des principes de la **transparence**, de la **maîtrise des dépenses publiques**, et de l'**anticipation**.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2019 ont été développées lors de la séance des commissions réunies du 04 février 2019.

Monsieur le Maire présente le budget par chapitre en donnant les principales explications quant au contenu et aux raisons d'évolutions des différentes dépenses et recettes :

- changement de système pour le paiement de la contribution SDIS : à compter de cette année, elle est payée par la Communauté de Communes Sundgau (55 000 € en 2019), qui la récupère par le biais d'une baisse des attributions de compensation versées à Hochstatt (60 000 € - 55 000 € = un montant d'attribution de compensation de 5 000 €). Hochstatt refacture alors la part à la charge de Zillisheim et Froeningen à chacune des 2 communes.
- fin des rythmes scolaires à 4,5 jours,
- personnel : renforcement de l'équipe technique et remplacement pour cause de congé maternité.

Il rappelle qu'il est élaboré sur la bases des informations connues à ce jour – certains éléments importants n'ont pu qu'être estimés et ne sont pas à considérer comme définitif :

- la Dotation générale de fonctionnement (DGF),
- la Dotation de solidarité rurale (DSR),
- le Fonds départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle,
- etc...

Les sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	CA 2018	BP 2018 (y c. DM et virements)	Proposé au BP 2019
Recettes de fonctionnement - TOTAL	1 414 586,81 €	1 402 749,41 €	1 347 944,00 €
013 - Atténuations de charges	29 772,45 €	21 000,00 €	23 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	127 224,58 €	125 320,00 €	118 846,00 €
73 - Impôts et taxes	877 039,82 €	878 283,00 €	842 113,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	324 887,08 €	322 152,00 €	308 885,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	38 824,87 €	39 200,00 €	41 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	14 583,60 €	14 540,00 €	14 100,00 €
042 - Opération d'ordre entre section	2 254,41 €	2 254,41 €	0,00 €
Dépenses de fonctionnement - TOTAL	1 029 994,15 €	1 402 749,41 €	1 347 944,00 €
011 - Charges à caractère général	362 682,73 €	410 820,00 €	425 764,78 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	360 474,01 €	401 570,00 €	412 970,00 €
014 - Atténuations de produits	84 179,00 €	84 263,00 €	84 263,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	171 556,93 €	174 265,89 €	113 150,00 €
66 - Charges financières	19 249,04 €	22 799,78 €	18 900,00 €
67 - Charges exceptionnelles	16 213,81 €	16 500,00 €	2 450,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	628,00 €	7 712,00 €
023 - Virement à la section d'investissement (prévisionnel)	0,00 €	276 264,11 €	270 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 638,63 €	15 638,63 €	12 734,22 €



Section d'investissement

Chapitre	CA 2018	BP 2018 (y c. DM et virements)	Proposé au BP 2019
Recettes d'investissement - TOTAL	569 435,57 €	1 033 791,21 €	927 433,00 €
001 - Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté	0,00 €	171 452,60 €	8 466,61 €
021 - Virement de la section de fonctionnem (prévisionnel)	0,00 €	276 264,11 €	270 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	127 436,00 €	116 401,36 €	135 000,51 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	362 700,82 €	362 700,82 €	384 592,66 €
13 - Subventions d'investissement	61 695,42 €	90 519,00 €	40 739,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	0,00 €	900,00 €
024 - Produits de cession	0,00 €	- 650,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre	15 638,63 €	15 638,63 €	12 734,22 €
041 - Opérations patrimoniales	1 464,69 €	1 464,69 €	0,00 €
Dépenses d'investissement - TOTAL	732 421,56 €	1 033 791,21 €	927 433,00 €
020 - Dépenses Imprévues (Investissement)	0,00 €	7 517,00 €	30 221,00 €
16 - Emprunts et dettes (remboursement en capital)	119 007,91 €	119 560,00 €	124 000,00 €
204 - Subventions d'équipements versées	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	1,00 €	0,00 €
040 - Opération d'ordre	2 254,41 €	2 254,41 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 464,69 €	1 464,69 €	0,00 €
Opérations d'équipements	589 694,55 €	882 994,11 €	753 212,00 €

En dépenses, les opérations avaient déjà été présentées de manière détaillée lors de la séance des commissions travaux et finances du 4 mars 2019.

Le total des dépenses relatives aux opérations d'investissements s'élève à 753 212,00 €.

Les programmes d'investissement sont présentés de manière détaillée :

- Opération 013 – Ecoles : 46 400,00 €.
 - ✓ Nécessité de remplacer la verrière sur la toiture (BCD) afin de régler les problèmes d'infiltration d'eau : 25 000 €.
 - ✓ Du matériel informatique (2 ordinateurs) : un pour l'école maternelle et un pour l'école élémentaire.
 - ✓ L'acquisition de mobilier pour l'école élémentaire (5 200 €) et un parcours de motricité pour l'école maternelle (2 000 €).
 - ✓ Des travaux de peinture à définir en fonction de l'enveloppe budgétaire qui pourra y être consacrée (environ 11 000 € à ajuster en fonction du montant définitif des travaux de la verrière).

- Les travaux de la mairie (Opération 014) : 14 700,00 €.
 - ✓ Remplacement du serveur informatique (6 000 € à 8 000 €).
 - ✓ Mobilier pour les combles.
 - ✓ Matériel.



- Opération 015 – Cimetière : 220 420,00 €.
 - ✓ Projet d'extension et de réaménagement du cimetière : acquisition de terrains, relevé géomètre, étude et travaux : 204 000 € (dont 150 000 € TTC de travaux pour la phase 2019 – une seconde phase de 150 000 € TTC sera à prévoir en 2020 pour finaliser le projet)
 - ✓ Travaux d'enfouissement électrique – en cours de définition : un projet d'entfernen des réseaux électriques dans une partie de la rue du Bourg. Afin de bénéficier des soutiens financiers du Syndicat d'Electricité, il est nécessaire de procéder également à l'enfouissement des autres réseaux secs. Par la même occasion, une réflexion pour l'aménagement de parkings en lieu et place d'un talus existant.
 - ✓ Assainissement de tombe : 1 600 €.

- En voirie (Opération 016) : 357 436,00 €
 - ✓ Rue de Zillisheim : la prise en charge du surcoût de la réfection à neuf de la rue (une réfection sommaire est financée par le CD68, ce tronçon de rue étant de sa compétence). Les travaux sont réalisés et le paiement devrait intervenir en 2019.
 - ✓ Le solde de la route de Didenheim et la remise à niveau des tampons.
 - ✓ La rénovation du réseau d'eaux pluviales rue de Zillisheim (49 390 €) et la remise à niveau des tampons.
 - ✓ La réfection sommaire de la rue des Acacias (11 340 €).
 - ✓ Voie verte entre Hochstatt et Zillisheim (170 000 €).
 - ✓ Signalisation horizontale et verticale, dont glissières de sécurité rue du 2^{ème} Zouaves (11 000 €).
 - ✓ Une deuxième tranche de modernisation de l'éclairage public dans un objectif de réduction de l'énergie consommée est prévue (changement des « têtes » en Led).
 - ✓ Poteaux incendie.

- En prévention des risques (Opération 017) : un budget de 5 000 € en vue de l'acquisition de terrains pour la réalisation du bassin de rétention - bassin versant du Breyelgraben.

- Un budget d'investissement de 9 000 € est prévu pour du matériel pompier et vêtements de feu conformément à leur demande (Opération 018).

- La rénovation de la maison d'habitation 4C rue du Bourg (Opération 020) pour 75 000 € à 77 000 € en vue de la remettre à la location dès la finalisation des travaux prévue en avril / mai 2019.

- Le solde de 1 256 € de la construction de l'épicerie (Opération 25).

- Les 22 000 € du produit de la chasse 2016, 2017, 2018 et 2019 déduction faites des frais de garderie ainsi que les soldes excédentaires de l'Association foncière sont provisionnés par les chemins ruraux (Opération 26).

Les recettes d'investissement comprennent les excédents de fonctionnements capitalisés (384 592,66 €) l'autofinancement prévisionnel (270 000 €), et, cette année, un excédent positif reporté de 2018 (8 466,61 €).

On y trouve également les dotations et subventions, ainsi que les recettes courantes d'investissement : le Fonds de Compensation de la TVA est estimé en 2019 à 90 000 € et la taxe d'aménagement est estimée à 45 000 €.



La commune se trouve toujours confrontée à la **raréfaction et la diminution en valeur des subventions** des financeurs institutionnels tels que l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental...

Pour 2019, quelques subventions sont d'ores et déjà certaines :

- solde de la DETR pour un montant de 4 469 € destinée aux travaux de sécurisation des écoles réalisés en 2018,
- des certificats d'économie d'énergie pour les travaux d'amélioration thermique (combles mairie et maison rue du Bourg),
- solde du soutien financier dans le cadre du TEPCV pour la rénovation énergétique de l'éclairage public réalisé en 2017,
- subvention départementale au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement route de Didenheim,
- la contribution des communes de Froeningen et Zillisheim aux investissements des pompiers.

D'autres dossiers sont déposés notamment relatif au financement de la voie verte ; les réponses ne sont à ce jour pas connues.

Un **emprunt** de 75 000 € est confirmé pour le financement de la rénovation de la maison 4C rue du Bourg.

Des précisions sont apportées sur la demande de subvention au titre des amendes de police sont données suite à l'interrogation de Monsieur Mathieu HARTMANN. cette subvention n'est pas confirmée, il s'agit d'un montant attendu en cours d'instruction au Conseil départemental du Haut-Rhin.

Madame Véronique MULLER demande si le projet d'Aire de jeux est abandonné. Le projet est toujours souhaité mais la réflexion est en cours. Une décision modificative budgétaire sera nécessaire si le projet devait se concrétiser cette année.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le Budget Primitif 2019.

3.3 Subventions aux associations

Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} adjoint, comme de coutume, présente ce point qui a été préparé et examiné par la Commission « Associations – Culture » dans sa séance du 19 mars dernier.

Les subventions sont allouées dans le respect du crédit de 23 500 € prévu au Budget Primitif 2019, enveloppe stable par rapport à 2018 (21 800 €) et tenant compte d'un budget de 1 300 € pour une subvention à la classe verte des CM1-CM2, 300 € consacrés à une sortie à l'école maternelle et d'une subvention de 580 € versée à l'UDSP (environ 2/3 de cette dernière seront couverts par les participations de Froeningen et Zillisheim).

La Banque Alimentaire sollicitait un montant de 1 € par habitant. Afin de partager la charge sur 2 exercices, la Commission Association souhaite attribuer le complément aux 1 100 € versé en 2018.

L'école de musique rencontrant de grandes difficultés financières, la Commission Association propose de lui attribuer une majoration de sa subvention.



Suite à l'interrogation de Monsieur Claude LITSCHKY, il est précisé qu'à la subvention attribuée aux Donneurs de sang s'ajoute la prise en charge par la Commune de la location de la salle pour les 4 campagnes de dons organisée dans l'année, soit 180 € par an. Indirectement, cette association perçoit près de 20 % de plus en 2019 qu'en 2018.

Enfin, à l'instar de l'année dernière, une enveloppe de 1 000 € est réservée pour des projets spécifiques ou innovants. Un appel à projets sera transmis aux associations.

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

En tant que présidents d'associations concernées par l'attribution de subventions, Monsieur Matthieu HECKLEN (Société de Musique), et Monsieur Michel WILLEMANN (Œuvre SCHYRR) ne prennent pas part au vote, respectivement lors de l'attribution de la subvention à l'association qu'ils président.

et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes aux associations locales :

Association des Œuvres Socio-Educatives	1 400,00 €
Association Sports Culture et Loisirs	1 500,00 €
ASCL (Echecs, licences, Théâtre)	1 050,00 €
Association Sportive de Hochstatt	230,00 €
ASH (licences)	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	450,00 €
JSP	0,00 €
Comité des Fêtes	0,00 €
Ecole de Musique	1 100,00 €
Ecole de Musique (Jeunes licenciés)	3 500,00 €
Sté de Chant « Concordia »	880,00 €
Sté de Musique	3 210,00 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	150,00 €
Union Sportive de l'enseignement du 1 ^{er} degré (USEP)	260,00 €
Association des bénévoles de l'Œuvre Schyrr (ABEOS)	690,00 €
Amis de l'Orgue	230,00 €
Amicale des Boulistes	200,00 €
Association Saints Pierre et Paul	230,00 €
Œuvre Schyrr	2 280,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €

Subventions diverses :

Subvention exceptionnelle Sté de Musique Nouvel An	160,00 €
Commune (rénovation église) (provision)	1 300,00 €
	1 100,00 €
Banque Alimentaire (aménagement d'un nouveau local) UDSP 68	580,00 €

Total (article 6574)

21 790,00 €



3.4 Adhésion 2019 à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine agit en faveur du patrimoine et notamment en apportant son aide aux communes dans les projets de restauration du patrimoine.

Monsieur le Maire propose de renouveler le soutien à cette fondation. Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 120 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en 2019,
- donne son accord au versement de 120 € au titre de cette adhésion.

3.5 Fixation du loyer de la maison rénovée 4C, rue du Bourg

Suite aux travaux de rénovation en voie de finalisation, il est proposé de remettre dès que possible la maison 4C rue du Bourg en location, pour un montant de loyer mensuel fixé à 900 €, hors charges.

Le prix du loyer sera payable d'avance et révisable annuellement à la date anniversaire du bail, selon l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE. Une caution de 900 € sera demandée.

Le bail aura une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le loyer mensuel de la maison 4C rue du Bourg à 900 € hors charges.

3.6 Attribution d'une subvention pour la classe verte des CM1-CM2

Monsieur le directeur de l'école élémentaire sollicite une aide financière pour la classe de découverte qui a lieu du 28 avril au 3 mai 2019 à Aubure dans le centre PEP « La Renardière ».

Elle concerne 26 élèves de l'école élémentaire des classes de CM1 et CM2.

La demande porte sur 50 € par élève au même titre que la participation du Conseil Départemental et de l'AOSE.

Une vente de fromages et de chocolat complète le financement. Le montant par enfant restant à la charge des familles s'élève à 140 € sur un coût global de 360 €.

Au vu de cette demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour les enfants,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide de 1 300,00 € dans le cadre du Projet Action Educative,
- dit que la dépense sera imputée au compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres



3.7. Participation de la commune à la mise en place d'une clôture en limite du ruisseau le Breyelgraben

Ainsi que cela a été convenu avec les propriétaires, Monsieur et Madame PERRIN, au moment de la construction de leur maison 15B Impasse des Roseaux, maison vendue entre temps à Madame Maryline UHLEN, il est proposé de participer pour moitié à la mise en place d'une clôture sur la limite entre leur terrain et l'emprise du ruisseau le Breyelgraben.

La participation proposée correspond à 50% de la partie mitoyenne le long du fossé soit 15,45 mètres de grillage.

La commune financera également un surplus pour la mise en place d'un portillon afin de permettre le passage des ouvriers pour l'entretien.

Le **Conseil Municipal**, après délibération, à l'unanimité :

- décide de participer aux travaux d'installation de clôture sur la limite entre la propriété UHLEN et le ruisseau le Breyelgraben pour un montant de 1 246,73 € et un surplus pour la mise en place d'un portillon,
- dit que cette participation sera payée directement à l'entreprise en charge des travaux sur présentation de la facture au nom de la commune de Hochstatt.

3.8. Lycée JJ. HENNER - Demande de subvention pour un voyage scolaire.

Le lycée Jean-Jacques HENNER d'Altkirch sollicite l'octroi d'une subvention pour financer un voyage à OSLO en Norvège pour les élèves de première S européenne.

Trois personnes du village participeront à ce séjour.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis défavorable.

4. Cimetière : approbation du plan prévisionnel de financement des travaux et attribution de la suite de la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 22 mai 2018 avait confié une mission d'étude préliminaire à l'agence LAP'S.

Cette étude a été finalisée début juillet et après discussion en commissions, notamment en date du 4 mars 2019, il y a lieu de valider un plan prévisionnel de financement et d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecture paysagère LAP'S. Cette dernière remettra un avant-projet sommaire fin mars et la consultation des entreprises pourra être publiée au mois de mai 2019.

Le montant prévisionnel des travaux, y compris les frais de maîtrise d'œuvre, les frais d'acquisition des terrains et les frais annexes, sont estimés à 204 000 € TTC en 2019. En 2020, une seconde tranche de 187 000 € sera à prévoir ainsi que les travaux d'enlèvement du poteau électrique ; ces derniers travaux seront intégrés à l'opération voirie avec un enfouissement des réseaux secs prévus dans une partie de la rue du Bourg.



Les travaux débiteront par la zone d'extension Nord et l'entrée à l'arrière, les accès à cette zone, puis l'aménagement d'une clôture semi-végétalisée autour du cimetière (pour ce dernier poste de travaux : une partie en 2019 et une partie en 2020).
L'accès et l'entrée Sud ainsi que des aménagements intérieurs pourront être réalisés en 2020.

Un début des travaux est souhaité pour le début du mois de septembre 2019.

L'agence LAP's propose une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 20 100, 00 € HT soit 24 120,00 € TTC :

- 14 974,50 € HT, soit 17 969,40 € TTC portant sur l'intégralité de la mission d'études et un suivi des travaux de la phase n°1,
- 5 125,50 € HT, soit 6 150,60 € TTC pour le suivi des travaux de la phase n°2.

Monsieur le Maire suggère donc :

- de valider le projet tel que présenté,
- d'approuver le plan de financement (hors travaux d'enlèvement du poteau électrique) suivant :

Etude préliminaire (payée en 2018)	7 200,00 €
Acquisition de terrains (2019)	3 520,00 €
Frais de géomètre et frais annexes (2019 et 2020)	1 900,00 €
MOE LAP'S + suivi des travaux phase 1 (2019)	14 974,50 €
Travaux phase 1 (2019)	150 000,00 €
MOE LAP'S + suivi des travaux phase 2 (2020)	5 125,50 €
Travaux phase 2 (2020)	150 000,00 €
TOTAL HT	332 720,00 €
TVA 20%	65 840,00 €
TOTAL TTC	398 560,00 €
<u>Financement</u>	
Fonds propres	333 760,00 €
FCTVA (versé en n+1)	64 800,00 €
TOTAL financement	398 560,00 €

Il sollicite le Conseil Municipal pour :

- la validation de ce projet d'investissement,
- l'approbation de l'estimation prévisionnelle des travaux et du plan de financement envisagé ci-dessus.

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence LAP'S en date du 4 mars 2019.



Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- approuve le projet d'investissement, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- dit que les crédits afférents à ce projet sont inscrits au budget primitif 2019 – opération 015 en ce qui concerne la phase 1 et les crédits de la phase 2 seront à prévoir en 2020 ;
- charge Monsieur le Maire d'engager la procédure de consultation sous la forme de la procédure adaptée.
- charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

5. Intercommunalité

5.1 Schéma de mutualisation : avis du conseil municipal

Par courriel reçu le 14 mars 2019, Monsieur le Président de la Communauté de communes a transmis le projet de schéma de mutualisation tel qui doit être soumis à la décision du Conseil Municipal comme le prévoit la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de schéma ainsi proposé rappelle à titre liminaire que la démarche de mutualisation s'effectue sur la base d'une initiative volontaire. Document guide et non contraignant, celui-ci propose une démarche de partage de moyens sur le territoire.

Le cadre juridique et les modes de collaboration possibles sont exposés.

Le travail de réflexion mené par le comité de pilotage a permis de déterminer différents objectifs et actions concrètes. Les modalités financières de mise en œuvre sont également précisées.

Ce schéma de mutualisation demeure un document évolutif, et par conséquent modifiable. Le comité de pilotage coordonnera la mise en œuvre de la démarche et veillera à la pérennité des actions mises en place.

Ce projet est soumis à l'avis du Conseil municipal qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de schéma de mutualisation ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Sundgau, tel que présenté par son Maire.



5.2 Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats d'assurance 2020-2023

La Communauté de communes Sundgau engage une consultation en vue de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Dans une démarche de mutualisation, elle propose la création d'un groupement de commandes avec les communes membres intéressées par un tel marché. La CCS sera coordinateur du groupement.

Ce marché se déroulera de la manière suivante :

Etape 1 : Définition des besoins, analyse des contrats en cours

Etape 2 : Consultation des entreprises

Etape 3 : Passation des marchés

Afin de mener à bien ces tâches, l'assistance d'un bureau d'étude spécialisé, ARIMA CONSULTANTS, est sollicité, au prix de 700 € HT, à charge de la commune.

A titre d'information, une telle démarche avait été menée par l'ancienne communauté du secteur d'Illfurth avec 5 communes membres et 2 syndicats de communes.

La consultation sera allotie comme suit :

- Lot responsabilité civile
- Lot dommages aux biens
- Lot assurance des véhicules
- Lot protection juridique
- Lot protection fonctionnelle

Une convention constitutive du groupement fixe les règles juridiques de ce dossier.

En tant que coordinateur, la Communauté des Communes Sundgau organisera les opérations de consultation, notamment la publication du marché. Dans ce contexte, la CCS prendra en charge les frais de publication.

Chaque membre sera chargé de signer et notifier les marchés le concernant.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité :

- approuve la constitution du groupement de commande proposée ;
- décide de l'adhésion de la commune de HOCHSTATT à ce groupement de commande ;
- autorise Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} adjoint, à signer la convention correspondante avec la CCS et les collectivités participantes et tout document y afférent.

6. Chasse – Agréments de deux nouveaux permissionnaires

Monsieur le Maire expose que conformément au Cahier des Charges approuvé par l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2014, le Conseil Municipal est sollicité pour l'agrément de deux permissionnaires déclarés par Monsieur Pierre PROSS, Président de l'Association de Chasse de Hochstatt, à savoir :



⇒ Monsieur Paul DOURSON, domicilié 44A, rue des Champs à WITTELSHEIM,

⇒ Monsieur Alfred WITTMANN, domicilié chemin du Waldweg à HOCHSTATT.

Les justificatifs concernant Messieurs DOURSON et WITTMANN ont été remis en mairie. Ceci porte à huit le nombre de permissionnaires, soit le maximum autorisé hors les deux gardes chasses.

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à ces demandes d'agrément.

Après délibération, le **Conseil Municipal** décide, à 16 voix pour et 1 voix contre (Madame Béline MARCHAL) :

- émet un avis favorable à ces demandes.

7. Compte-rendu de délégation

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

7.1 Réparation du véhicule technique Fiat Ducato

La SARL MIES de HOCHSTATT a été mandatée pour effectuer les réparations nécessaires sur le véhicule communal Fiat Ducato.

Cette prestation dont le coût s'élève à 459,27 € HT, soit 551,12 € TTC comprend la vidange et le changement des pneus.

7.2 Pompiers

7.2.1 Réparation du FPT (Fourgon Pompe Tonne) des pompiers

Un devis, dont le montant s'élève à 1 789,00 € HT, soit 2 146,80 € TTC, a été sollicité auprès des Ets HEINIS à FRIESEN pour la fourniture et la mise en place d'un rideau complet sur le véhicule fourgon pompe tonne des sapeurs-pompiers.

7.2.2 Marquage et signalisation des véhicules

Dans le cadre du regroupement des CPI de Hochstatt, Froeningen et Zillisheim, une commande a été passée auprès des Ets HEINIS de FRIESEN afin que soit réalisé un marquage et une signalisation sur les quatre véhicules que compte le nouveau CPI regroupé.

Cette opération sera effectuée pour un prix HT de 1 855,00 €, soit 2 226,00 € TTC.

7.2.3 Matériels

Divers matériels ont été commandés auprès de plusieurs fournisseurs pour réapprovisionner le CPI de Hochstatt-Froeningen-Zillisheim, à savoir :

- ⇒ De l'insecticide et 2 pistolets de pulvérisation auprès de la Sté DIPTER à LE THILLAY pour un montant de 2 352,52 € HT, soit 2 823,02 € TTC ;



- ⇒ Des piles auprès de la Sté ALLBATTERIE à SAINT-EGREVE pour un montant de 59,00 € HT, soit 70,80 € TTC ;
- ⇒ Un stéthoscope, 6 garrots, 2 tensiomètres, 1 aspirateur manuel, 6 lunettes de protection, 2 ciseaux de sécurité, un kit oxymètre et des produits composant une trousse à pharmacie auprès de la Sté BEST OF SANTE pour un prix global s'élevant à 1 921,62 € HT, soit 2 305,95 € TTC.
- ⇒ Un compresseur à piston auprès de l'entreprise SCHMITT à ILLZACH pour un montant de 891,55 € HT, soit 1 069,86 € TTC ;
- ⇒ 4 combinaisons anti-frelons et 2 pulvérisateurs auprès de la Sté UGAP de MARNE-LA-VALLEE pour un montant de 709,80 € HT, soit 851,76 € TTC.

7.3 Comptages des véhicules rue du 2^{ème} Zouaves

Afin de mieux évaluer le trafic de véhicules dans la rue du 2^{ème} Zouaves, l'entreprise VIALIS de COLMAR a été mandatée pour poser des compteurs automatiques durant 7 jours. La prestation a un coût HT de 650,00 €, TTC 780,00 €.

7.4 Prestations d'entretien du système de chauffage du clubhouse de football

7.4.1 Désembouage des circuits

Des travaux d'entretien sur le circuit de chauffage du clubhouse de football rue du Moulin ont été réalisés par l'entreprise VONTRON de SAINTE-CROIX-EN PLAINE. Le rinçage, la purge et le traitement chimique du circuit s'élèvent à 715,50 € HT, soit 858,60 € TTC.

7.4.2 Remplacement des filtres et des anodes

L'entreprise VONTRON de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE a été sollicitée pour la fourniture et la pose d'anodes, de filtres et d'une vanne sur le système de chauffage du clubhouse de football.

La prestation s'élève à 1 545,13 € HT, soit 1 854,16 € TTC.

7.5 Travaux de reprise d'étanchéité

7.5.1 Ecole maternelle

Suite à des infiltrations, des travaux de reprise d'étanchéité ont été nécessaires à l'école maternelle. L'intervention a été réalisée par l'entreprise Fabien GUIDEMANN d'ALTKIRCH pour un montant HT de 1 050,00 € HT, soit TTC 1 260,00 €.

7.5.2 Local associatif rue des Plumes

Pour assurer l'étanchéité dans le local associatif situé rue des Plumes, l'entreprise Fabien GUIDEMANN d'ALTKIRCH a été mandatée pour reprendre des joints sur entablement de toiture et les contours des fenêtres. Le coût de cette prestation a été estimé à 310,00 € HT, soit 372,00 € TTC.



7.6 Commande de la cuisine pour la maison 4C, rue du Bourg

Dans le cadre de la rénovation de la maison 4C, rue du Bourg, des éléments de cuisine (meubles, hotte, table vitro...) ont été achetés auprès de LEROY MERLIN à MORSCHWILLER-LE-BAS pour un montant de 2 306,30 € HT, soit 2 767,50 € TTC. Le montage sera réalisé par les agents techniques communaux.

7.7 Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté

Suite à la dégradation d'un candélabre au niveau du 18 rue des Cigognes, un devis a été sollicité auprès des établissements CLEMESSY dont le prix des réparations est estimé à 1 193,00 € HT, soit 1 431,60 € TTC.

La réparation sera faite et prise en charge par l'assurance.

8. Divers

8.1 Informations et interventions diverses

- **Fibre :**

Madame Françoise RITTELMAYER souligne le manque de débit internet à certains endroits de la commune. Monsieur Guy LOCHER émet les mêmes remarques.

Depuis 1995, la commune est desservie en THD, une convention ayant été conclue avec le prédécesseur de l'opérateur Numericable à l'époque ; cette convention est toujours d'actualité. La technologie aujourd'hui en place sur la commune de Hochstatt permet un débit potentiel de plus de 100 Mb/s.

Il convient de prendre contact avec d'autres opérateurs pour connaître le meilleur débit auquel on peut prétendre selon son adresse.

Le calendrier de déploiement de la fibre, décidé par la Région avec l'attributaire Rosace, répond dans l'ordre aux communes les moins bien desservies avec comme objectif un déploiement complet d'ici 2022.

Ainsi d'autres communes du Sundgau seront équipées en priorité ou viennent d'être fibrées, car elles étaient jusqu'à présent bien moins desservies que nous (moins de 8 Mb/s).

- **Ecole de Froeningen :**

Monsieur le Maire rend compte de la réponse de la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du Haut-Rhin suite aux courriers de Froeningen et de Hochstatt. Une rencontre entre les deux maires et la DASEN avait eu lieu en date du 4 mars 2019.

Elle conclut :

- au maintien d'une seule classe pour 30 élèves à Froeningen,
- au maintien des 5 classes à Hochstatt et l'ULIS comptant jusqu'à 12 élèves.
- au maintien des 3 classes à l'école maternelle. Elles compteront au total 18 élèves de Froeningen.



Elle fait part de son souhait que soit établi « entre les deux communes, une convention qui redéfinirait le tissu scolaire au sein des deux communes et garantirait un cadre, éducatif et pédagogique qualitatif et pérenne ».
Une seconde rencontre est prévue début avril.

8.2 Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Madame Marie Rose TRANCHARD (80 ans)
pour le panier garni reçu à l'occasion de son anniversaire.
- ⇒ la famille de feu Roland SCHWEBLEN
pour les marques de sympathie témoignées lors du décès.

Rappel de quelques dates à retenir :

Distribution d'une lettre d'informations concernant le PLU à finaliser : réunion publique le 2 avril 2019.

Distribution du Messenger – à faire avant Pâques.

Haut-Rhin Propre le samedi 6 avril à partir de 9h.

Lundi 6 mai à 19h : Conseil Municipal.

Samedi 18 mai 2019 : Journée Citoyenne (la fiche d'inscription sera distribuée en même temps que le Messenger).

Dimanche 26 mai 2019 : Elections européennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

